

Présenté par Jonathan Blanchette Chef de L'Union Nationale

Mémoire

La Constitution citoyenne de la République du Québec : Analyse critique et perspectives institutionnelles.

1. Introduction générale

Le présent mémoire examine la Constitution citoyenne proposée pour la République du Québec, initiative portée par l'Union nationale et Jonathan Blanchette. Cette initiative s'inscrit dans un contexte politique marqué par les débats sur la souveraineté du Québec et la nécessité d'une refondation institutionnelle face aux limites perçues de l'État actuel.

Objectifs du mémoire :

Analyser les fondements philosophiques, juridiques et historiques du texte constitutionnel.

Identifier ses innovations institutionnelles et démocratiques.

Évaluer ses implications pratiques et ses défis de mise en œuvre.

Méthodologie : étude critique du document officiel, analyse comparée avec des modèles constitutionnels internationaux (Islande, Bolivie, Venezuela), et mise en perspective historique et juridique dans le contexte québécois et canadien.

2. Cadre théorique et historique

2.1 Souveraineté et autodétermination

La Constitution s'inscrit dans une tradition de souveraineté populaire, héritée de Jean Bodin (1576) et Jean-Jacques Rousseau (1762), affirmant que le pouvoir politique émane directement du peuple.

Ce principe se rattache également au droit international moderne, notamment le principe d'*uti possidetis juris*, garantissant la stabilité des frontières lors de la formation d'un nouvel État.

2.2. Expériences comparées

Islande (2011) : processus constituant citoyen participatif, impliquant forums citoyens et consultations en ligne.

Bolivie (2009) : Constitution intégrant les droits des peuples autochtones et la reconnaissance de la diversité culturelle.

Venezuela (1999) : démocratie participative, mise en place de mécanismes de contrôle citoyen direct.

2.3. Québec et Canada : héritage historique

Loi constitutionnelle de 1867 : fondement de la fédération canadienne et définition des compétences provinciales.

Loi constitutionnelle de 1982 et Charte canadienne : affirmation des droits et libertés et tentative de concilier autonomie provinciale et souveraineté fédérale.

Figures historiques :

Maurice Duplessis (1890-1959) : défense d'un Québec traditionnel et centralisation provinciale.

René Lévesque (1922-1987) : leader du mouvement souverainiste, référendum de 1980 sur l'indépendance.

Lucien Bouchard (1938-) : rôle dans le référendum de 1995 et affirmation des droits du Québec dans le cadre fédéral.

3. Analyse du préambule

Le préambule affirme :

La souveraineté réside dans le peuple du Québec.

La reconnaissance des Premières Nations et des droits ancestraux, en référence à des traités historiques et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Dimension philosophique : intégration de la Sophia comme principe de sagesse politique et de eleutheria (liberté).

Rupture avec l'administration coloniale et rejet des dettes odieuses, faisant écho à la dette publique héritée de périodes historiques contestées.

4. Fondements constitutionnels (Titres I à III)

Nature de l'État : République souveraine, indivisible et inaliénable.

Territoire : protection des ressources naturelles stratégiques, inspirée de l'allodium et du concept de patrimoine collectif.

Droits fondamentaux : dignité humaine, égalité des sexes, liberté de conscience et de religion, droits de l'enfant.

Citoyenneté cercle des trois :

Premières Nations et communautés autochtones.

Natifs allochtones : habitants historiques du Québec hors Premières Nations.

Nouveaux arrivants : citoyens immigrants intégrés selon des critères démocratiques.

Primauté de la loi : égalité devant la loi, sans privilèges ni exemptions.

5. Souveraineté économique (Titres IV et IX)

Hydro-Québec et ressources stratégiques : protection constitutionnelle contre la privatisation, rappelant la nationalisation de l'électricité sous Jean Lesage (1960-1966).

Banque centrale : monnaie souveraine adossée aux ressources naturelles, garantissant autonomie économique.

Commerce international : tarifs douaniers protecteurs et facturation équitable des exportations.

Dette odieuse : répudiation des dettes contractées sans consentement populaire, inspirée du débat historique sur la dette publique québécoise.

6. Institutions et contrôle citoyen

Comité de Surveillance Citoyen (C.S.C.) : tirage au sort des membres, contrôle des lois et institutions, innovation démocratique majeure.

Assemblée législative : exercice du pouvoir normatif sous le contrôle du C.S.C.

Ordres professionnels : encadrés par des mécanismes démocratiques.

Forces armées : strictement défensives, subordonnées au pouvoir civil, sans ingérence politique.

7. Dispositions transitoires

Maintien temporaire des lois antérieures pour assurer la continuité administrative.

Réorganisation des corps policiers et suppression de certaines fonctions obsolètes.

Nomination du Premier ministre par suffrage universel direct, innovation majeure par rapport au système parlementaire classique.

Entrée en vigueur conditionnée à un référendum populaire.

8. Analyse critique

Forces :

Affirmation radicale de la souveraineté populaire.

Inclusion des Premières Nations et reconnaissance des droits ancestraux.

Innovation démocratique avec le C.S.C.

Protection constitutionnelle des ressources stratégiques et de la monnaie nationale.

Limites et défis :

Applicabilité juridique dans le cadre canadien et international.

Complexité institutionnelle et mise en œuvre du tirage au sort et de la triple citoyenneté.

Risques économiques et contractuels liés à la répudiation de la dette odieuse.

Nécessité d'un large consensus populaire et interculturel pour garantir la légitimité du texte.

9. Perspectives et recommandations

Faisabilité : référendum, mobilisation citoyenne, reconnaissance internationale.

Ajustements possibles : clarification des mécanismes de contrôle citoyen, articulation avec

le droit international et les obligations commerciales.

Importance du processus participatif : consultation citoyenne continue pour renforcer l'adhésion et la légitimité.

10. Conclusion

La Constitution citoyenne de la République du Québec constitue un texte audacieux et radical, proposant :

Une refondation complète des institutions.

Une protection intégrale des ressources stratégiques.

Une reconnaissance historique et culturelle des Premières Nations.

Son adoption nécessiterait une transformation profonde du cadre juridique et politique, un consensus populaire massif, et un processus participatif incluant toutes les communautés du Québec.

Bibliographie indicative

Bodin, J. Les six livres de la République, 1576.

Rousseau, J.-J. Du contrat social, 1762.

Habermas, J. Droit et démocratie, 1992.

Loi constitutionnelle de 1867, Ottawa.

Loi constitutionnelle de 1982, Ottawa.

Gouvernement du Québec.

Histoire du Québec et des institutions, 2018.

Équipe constitutionnelle de Bolivie, Constitution de 2009.

Parlement islandais, Processus constitutionnel 2011.

Référendum du Québec, 1980 et 1995,

Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2007.